

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 25 août 2011, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 17 :30 heures

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers :

Rémi Beauchesne Benoît Couture
Gilles Gauvreau Dominic Lapointe

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc et Rudy Nolette

Les membres présents forment le quorum.

2011-08-109 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit accepté, madame Aline Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, faisant fonction de secrétaire :

1. Fossés à la Résidence des aînés
2. Camion de déneigement
3. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2011

2011-08-110 Fossés à la Résidence des aînés (Coopérative de solidarité de Ham)

ATTENDU les problèmes d'égouttement et de dangerosité constatés lors d'une visite de la Résidence pour personnes âgées, rue du Curé-Charles-Lemire;

ATTENDU la lettre d'avertissement accompagnant la présente à la Coopérative de solidarité de Ham à cet effet;

IL EST PRÉPOSÉ par Rémi Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de proposer les solutions suivantes à la Coopération de solidarité de Ham afin de rectifier les problèmes d'égouttement et de sécurité pour les résidents :

- a) La municipalité s'engagerait à réaliser les travaux nécessaires au bon égouttement du fossé arrière de la Résidence pour la sécurité des résidents et la protection du terrain de M. Jacques Picard;
- b) La municipalité s'engage à réaliser les travaux nécessaires au bon égouttement du fossé entre la Résidence et le terrain de M. Jacques Picard afin d'éviter tout problème d'eau;
- c) La Municipalité ferait parvenir à la Coopérative de solidarité de Ham, une soumission pour la réalisation de ces travaux, lesquels seraient facturés à la Coopérative, au prix coûtant plus main-d'œuvre, ces travaux n'étant pas considérés comme des travaux municipaux réguliers;

- d) La Municipalité serait propriétaire de la conduite pluviale et responsable de son entretien;
- e) La Municipalité conviendrait, avec la Coopérative de solidarité de Ham, d'une entente sur une servitude ou un droit de passage, laquelle entente pourra être notariée, au besoin.

2011-08-112 Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2011 – Travaux Route St-Fortunat

Il est proposé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté,

- que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage exécutés sur la Route de Saint-Fortunat pour un montant subventionné de 60 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Route de Saint-Fortunat dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. qu'il n'y a aucune résolution adoptée concernant le camion de déneigement.

Le maire lève l'assemblée à 18 h.

François Marcotte, maire

Aline Lemieux, directrice générale
et secrétaire-trésorière